

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M. \_\_\_\_\_ .....

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 29 septembre 2010 à 20 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2010 : approbation (vote)
2. Démission d'un membre du Conseil communal : prise d'acte
3. Installation d'un Conseiller communal suppléant et prestation de serment
4. Tableau de préséance : adaptation
5. Financement de l'achat d'un véhicule spécial : emprunt à contracter : principe, mode de passation de marché et cahier spécial des charges : arrêt : décision (vote)
6. Budget communal 2010 : modification budgétaire n°1 : approbation par l'Autorité de Tutelle : information
7. Terrain de football avec revêtement synthétique : dossier adapté : arrêt (vote)
8. Cultes : Fabrique d'église de Cortil : budget 2011 : avis (vote)
9. Enseignement : rentrée scolaire de septembre 2010 : information

**HUIS CLOS**

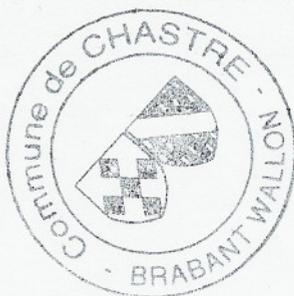
10. Personnel enseignant :
  - Mise à la pension prématurée définitive : ratification (vote)
  - Interruption de carrière : ratification (vote)
  - Enseignants temporaires : désignation : ratification (vote)

Pour le Collège communal

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART